



Commune de Kœnigsmacker

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le 21 janvier à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal, se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie de Kœnigsmacker, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. ZENNER Pierre, Maire en exercice.

Convocation transmise le 13 janvier 2021, affichée, comportant l'ordre du jour suivant :

- 1 *Approbation du PV de la séance du 09 novembre 2020*
- 2 *Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement pour 2021*
- 3 *Vote des taux d'imposition 2021*
- 4 *Indemnités de fonction des élus*
- 5 *Adhésion à la convention cadre de mise à disposition de personnel contractuel par la mission intérim et territoires du Centre de Gestion de la Moselle*
- 6 *Rénovation énergétique de l'ancienne école Avenue du Père Scheil – Demande de subventions*
- 7 *Rénovation énergétique de l'éclairage public - Demande de subventions*
- 8 *Acquisition de terrain - Section 39 Parcelle 89*
- 9 *Acquisition de terrain - Section 39 Parcelles 87 et 88*
- 10 *Acquisition de terrain - Section 39 Parcelles 76-77-78-79-90-360-363-441*
- 11 *CCAM : Accueil périscolaire MONNEREN et VOLSTROFF*
- 12 *Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations permanentes*
- 13 *Communications*

✓ Membres en exercice	: 19
✓ Membres présents	: 18
✓ Membres votants	: 19
✓ Quorum	: 10

Membres du Conseil Municipal présents :

- Mesdames VAZ Natacha, BRILI Catherine, HEGUE Rose-Marie, TONIN Magaly, NEY Chantal, POIRSON Marie-Christine, JACQUET Stéphanie, ROESSLINGER Aurore.
- Messieurs ZENNER Pierre, STANEK Philippe, BOMBARDIER Franck, BURY Daniel, CITTON Christophe, MOSCATO Nicolas, SPET Arnaud, WEBER Fabrice, EVEN Philippe, SALMON Jean-Claude.

Absents excusés : Mme VIDONI Angélique donne procuration à Mme JACQUET Stéphanie.

Participait en outre : Mme STEINMETZ Séverine, Secrétaire Générale.

✓ Le quorum étant atteint, M. ZENNER ouvre la séance.

✓ Mme Aurore ROESSLINGER est élue secrétaire de séance, à l'unanimité, par les membres du Conseil, conformément aux dispositions de l'article L 2121-5 du CGCT.

Ordre du jour n° 1

APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2020

D : 01/2021

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 09 novembre 2020.

Votants : 19	
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

Ordre du jour n° 2

AUTORISATION D'OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENTS POUR 2021

D : 02/2021

Dans l'éventualité où les budgets de la collectivité ne sont pas votés au 1er janvier et afin d'assurer la continuité du service public, l'exécutif peut engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, sous réserve de disposer d'une autorisation spéciale de l'organe délibérant et dans la limite du quart des crédits d'investissements ouverts dans l'année budgétaire N-1, conformément à l'article L1612-1 du CGCT.

Cette mesure ne concerne pas les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette qui viennent à échéance avant le vote du budget et pour lesquels l'exécutif a le droit de mandater.

Il convient par conséquent d'autoriser l'ouverture anticipée des dépenses d'investissement pour l'exercice 2021 des crédits suivants :

Budget Principal			
Chapitre	Libellé	Dépenses	Rappel Budget 2020
20	Immobilisations incorporelles	5 000 €	20 000 €
21	Immobilisations corporelles	66 087 €	264 350 €
23	Immobilisations en cours	299 000 €	1 196 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** l'ouverture de crédits d'investissements comme désignés ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

Votants : 19	
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

Ordre du jour n° 3

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

D : 03/2021

Monsieur le Maire propose d'élaborer le budget primitif 2021 sur la base des taux d'imposition 2020, majorés de 1.5 % pour les taxes foncières. Suite à la réforme de la taxe d'habitation, son taux est figé à compter de 2020.

Taux 2020 :

- Taxe d'habitation : 7.10 %
- Foncier bâti : 9.20 %
- Foncier non bâti : 41.31 %

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 18 voix pour et 1 abstention des membres présents et représentés,

- **FIXE** les taux d'imposition 2021 comme suit :
 - Taxe d'habitation : 7.10 %
 - Foncier bâti : 9.34 %
 - Foncier non bâti : 41.93 %

Votants : 19	
Pour	18
Contre	0
Abstention	1

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2123-20 et suivants, il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées aux Elus ;
- VU le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes en date du 24 mai 2020 ;
- VU la délibération D60/2020 en date du 27 août 2020 relative aux indemnités de fonctions des élus locaux ;
- Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer et fixer le taux d'indemnisation à verser au Maire et aux Adjointes et conseillers municipaux ;
- Considérant que l'enveloppe budgétaire des indemnités des élus est calculée sur la base suivante :
 - ✓ Maire : 51,6 % de l'indice maximal * 1 personne
 - ✓ Adjointes : 19,8 % de l'indice maximal * x personnes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 18 voix pour et 1 abstention des membres présents et représentés,

- **MODIFIE et de FIXE** les taux d'indemnisation à verser aux Elus, à compter du 01/02/2021, comme suit :

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES

(Article 78 DE LA LOI 2002-276 du 27 février 2002 - article L 2123-20-1du CGCT)

POPULATION : 2 290 habitants.

(art. L 2123-23 du CGCT pour les communes) (art. L 5211-12 & 14 du CGCT)

A. Maire :

Nom du bénéficiaire	Indemnité Maximum (allouée en % de l'indice terminal)	Indemnité votée en % de l'indice terminal
Maire : Pierre ZENNER	51.6 %	51.6 %

B. Adjointes au maire avec délégation (article L 2123-24 du CGCT):

Nom du bénéficiaire	Indemnité Maximum (allouée en % de l'indice terminal)	Indemnité votée en % de l'indice terminal
1 ^{er} adjoint : Philippe EVEN	19.8 %	13.25 %
2 ^{ème} adjoint : Natacha VAZ	19.8 %	13.25 %
3 ^{ème} adjoint : Philippe STANEK	19.8 %	13.25 %
4 ^{ème} adjoint : Catherine BRILI	19.8 %	13.25 %

C. Conseillers municipaux délégués (article. L 2123-24-1 du CGCT)

Identité des bénéficiaires	Indemnité votée en % de l'indice terminal
Déléguée n° 1 : Rose-Marie HEGUE	8.5 %
Déléguée n° 2 : Magaly TONIN	8.5 %
Délégué n° 3 : Chantal NEY	8.5 %

Total général : 100 % de l'enveloppe budgétaire. (pour 4 adjoints et le Maire)

Votants : 19	
Pour	18
Contre	0
Abstention	1

Ordre du jour n° 5

ADHESION A LA CONVENTION CADRE DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL CONTRACTUEL PAR LA MISSION INTERIM ET TERRITOIRES DU CENTRE DE GESTION DE LA MOSELLE

D : 05/2021

CONSIDÉRANT que l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit que les Centres de gestion peuvent recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou encore de pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu.

CONSIDÉRANT que ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées et non affiliées à titre onéreux, conformément à l'article 22 alinéa 7 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et par convention.

CONSIDÉRANT en outre la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, désigne les Centres de gestion comme les principaux interlocuteurs des collectivités et établissements pour la mise à disposition de personnel intérimaire.

CONSIDÉRANT que pour assurer la continuité du service, Le Maire propose d'adhérer au service Mission Intérim et Territoires mis en œuvre par le Centre de gestion de la Moselle,

Le Maire présente la convention type par laquelle des demandes de mise à disposition de personnels contractuels à titre onéreux dans le cadre de missions temporaires pourront être adressées au CDG 57.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la convention cadre susvisée telle que présentée par Le Maire,
- **AUTORISE** Le Maire à signer cette convention avec Monsieur le Président du Centre de gestion de la Moselle, ainsi que les documents y afférents,
- **AUTORISE** Le Maire à faire appel, le cas échéant, au service de missions temporaires du CDG 57, en fonction des nécessités de service,
- **DIT** que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel par le CDG 57, seront autorisées après avoir été prévues au Budget.

Votants : 19	
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

Ordre du jour n° 6

RENOVATION ENERGETIQUE DU BATIMENT DE L'ANCIENNE ECOLE AVENUE DU PERE SCHEIL – DEMANDE DE SUBVENTIONS

D : 06/2021

Le Maire expose les travaux de rénovation des menuiseries extérieures (porte et fenêtres) dans le bâtiment de l'ancienne école située avenue du Père Scheil.

Le projet d'un montant estimatif de 21 450 € HT pourrait être financé par des subventions dans le cadre des travaux de rénovation énergétique et le reste à charge sur fonds propres, comme proposé dans le plan de financement ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT				
DEPENSES		RECETTES		
	Montant		Taux	Montant
Rénovation Energétique Bâtiment ancienne école Avenue du Père Scheil Remplacement des menuiseries extérieures comprenant 1 porte et 21 fenêtres	21 450,00 €	DETR/DSIL 2021	45,00%	9 652,50 €
		Commune (fonds propres)	55,00%	11 797,50 €
TOTAL HT	21 450,00 €	TOTAL HT	100,00%	21 450,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le projet et son plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter une aide financière, auprès de :
 - ✓ M. le Sous-Préfet, au titre de la DETR/DSIL
 - ✓ Tout autre organisme susceptible d'accorder une subvention dans le cadre de ces travaux
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents et actes à intervenir pour la réalisation de ce projet
- **INSCRIT** les crédits s'y rapportant au budget 2021.

Votants : 19	
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

Ordre du jour n° 7

RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC - DEMANDE DE SUBVENTIONS

D : 07/2021

Le Maire expose les travaux de rénovation de l'éclairage public dans les rues de Thionville et de Sierck. Ils consistent au remplacement de 80 luminaires existants par des ampoules LED avec un abaissement de la luminosité programmé à 50 %.

Le projet d'un montant estimatif de 59 899,60 € HT pourrait être financé par des subventions dans le cadre des travaux de rénovation énergétique et le reste à charge sur fonds propres, comme proposé dans le plan de financement ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT				
DEPENSES		RECETTES		
	Montant		Taux	Montant
Rénovation Eclairage Public Remplacement des luminaires avec abaissement luminosité à 50% Rue de Thionville / Rue de Sierck	59 889,60 €	DETR/DSIL 2021	45,00%	26 950,00 €
		SISCODIPE	7,51%	4 500,00 €
		Commune (fonds propres)	47,49%	28 439,60 €
TOTAL HT	59 889,60 €	TOTAL HT	100,00%	59 889,60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le projet et son plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter une aide financière, auprès de :
 - ✓ M. le Sous-Préfet, au titre de la DETR/DSIL
 - ✓ du SISCODIPE
 - ✓ tout autre organisme susceptible d'accorder une subvention dans le cadre de ces travaux
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents et actes à intervenir pour la réalisation de ce projet
- **INSCRIT** les crédits s'y rapportant au budget 2021.

Votants : 19	
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

Ordre du jour n° 8

ACQUISITION DE TERRAIN – Section 39 parcelle 89

D : 08/2021

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune de Kœnigsmacker propose d'acquérir la parcelle de Monsieur Marc LEVY, cadastrée parcelle N° 89 Section 39, située derrière les écoles rue du Stade, d'une superficie de 20 a 55 ca, au prix de 275 € l'are.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à acquérir la parcelle N°89 section 39, d'une superficie de 20 a 55 ca, située derrière le groupe scolaire, à M. LEVY Marc au prix de 5 651,25 € TTC, soit 275 € TTC l'are.
- **AUTORISE** Le Maire à signer l'acte nécessaire auprès d'une étude notariale ou le Premier Adjoint à signer l'acte nécessaire en la forme administrative pour l'acquisition de cette parcelle, et à effectuer toutes les démarches pour la mise en œuvre de la présente délibération.

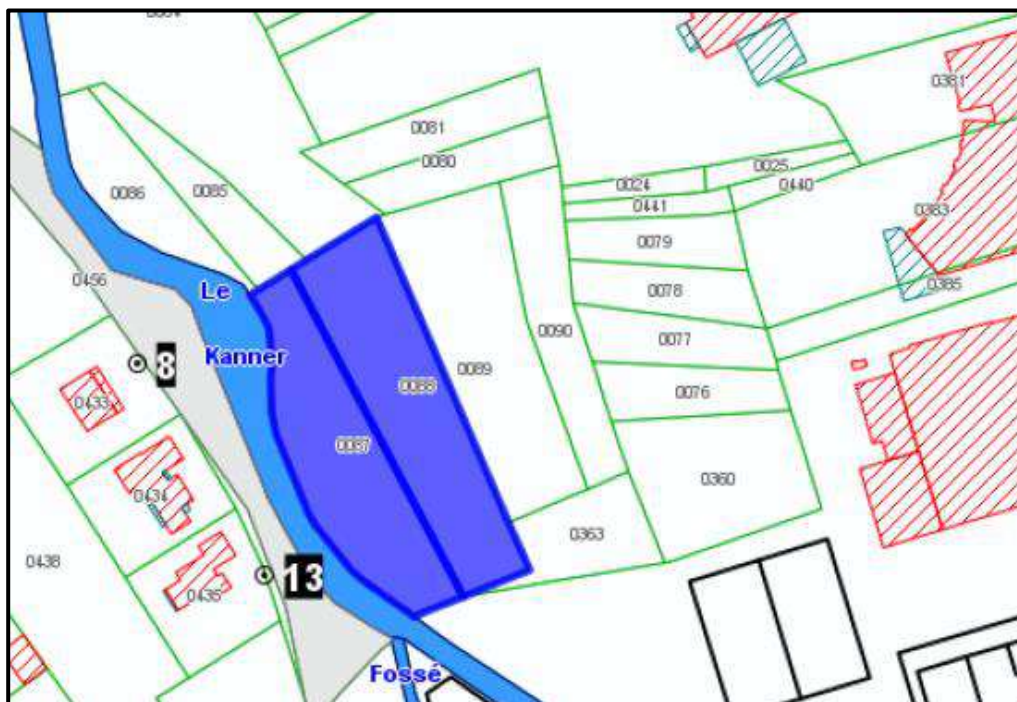
Votants : 19	
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

Ordre du jour n° 9

ACQUISITION DE TERRAIN – Section 39 parcelles 87 et 88

D : 09/2021

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune de Kœnigsmacker propose d'acquérir les parcelles de Monsieur KINTZINGER Paul, domicilié 3 place de la Halle à Kœnigsmacker (57970), cadastrées parcelles N° 87 et 88 Section 39, située derrière les écoles rue du Stade, d'une superficie totale de 37 a 85 ca, au prix de 275 € l'are.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à acquérir
 - o la parcelle N°87 section 39, d'une superficie de 17 a 47 ca,
 - o la parcelle N°88 section 39, d'une superficie de 20 a 38 ca
 situées derrière le groupe scolaire, à M. KINTZINGER Paul au prix de 10 408,75 € TTC, soit 275 € TTC l'are.

- **AUTORISE** le Premier Adjoint à signer l'acte nécessaire en la forme administrative pour l'acquisition de ces parcelles, et à effectuer toutes les démarches pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Votants : 19	
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

Ordre du jour n° 10

ACQUISITION DE TERRAIN – Section 39 parcelles 76-77-78-79-90-360-363-441

D : 10/2021

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune de Kœnigsmacker propose d'acquérir les parcelles de Messieurs KINTZINGER Paul et KINZTINGER Gérard, domiciliés respectivement 3 place de la Halle à Kœnigsmacker (57970) et 45 rue Pasteur à Cattenom (57570), cadastrées parcelles N° 76-77-78-79-90-360-363-441 Section 39, située derrière les écoles rue du Stade, d'une superficie totale de 55 a 27 ca, au prix de 275 € l'are.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à acquérir
 - o la parcelle N°76 section 39, d'une superficie de 5 a 71 ca,
 - o la parcelle N°77 section 39, d'une superficie de 5 a 84 ca
 - o la parcelle N°78 section 39, d'une superficie de 5 a 77 ca
 - o la parcelle N°79 section 39, d'une superficie de 5 a 23 ca
 - o la parcelle N°90 section 39, d'une superficie de 10 a 00 ca
 - o la parcelle N°360 section 39, d'une superficie de 13 a 60 ca
 - o la parcelle N°363 section 39, d'une superficie de 6 a 92 ca
 - o la parcelle N°441 section 39, d'une superficie de 2 a 20 ca
 situées derrière le groupe scolaire, à Messieurs KINTZINGER Paul et KINZTINGER Gérard au prix de 15 199,25 € TTC, soit 275 € TTC l'are.

- **AUTORISE** le Premier Adjoint à signer l'acte nécessaire en la forme administrative pour l'acquisition de ces parcelles, et à effectuer toutes les démarches pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Votants : 19	
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

En 2013, la compétence facultative « Services d'accueil périscolaire » a été transférée des communes à la CCAM (Arrêté Préfectoral du 12 août 2013).

Cette même année, les communes de Monneren et Volstroff ont décidé la construction ou l'agrandissement des locaux communaux destinés aux services d'accueil périscolaires et ce sans en avoir la compétence.

Le Conseil de Communauté avait alors accepté la prise en charge de ces dépenses puisqu'affectées à l'exercice de la compétence.

Cependant, le 16 août 2016, un Arrêté Préfectoral actait la rétrocession de la compétence aux communes et après nombreux débats, le Conseil Communautaire actait, par délibération du 30 mai 2017, le retour des bâtiments aux communes qui s'engageraient à compenser le reste à charge (coût de l'opération moins les subventions) supporté par la CCAM, soit 387.310,59€ pour la commune de MONNEREN et 102.892,18€ pour la commune de VOLSTROFF.

Consultée pour avis les 14 juin 2018 et 29 janvier 2019, la Commission Locale des Charges Transférées validait les propositions d'échelonnement du remboursement de la dette des deux communes à savoir :

MONNEREN : étalement du remboursement de la dette sur 30 annuités de 12.910,35 euros

VOLSTROFF : étalement du remboursement de la dette sur 10 annuités de 10.289,20 euros

En février 2020, la CCAM et les deux communes concernées délibéraient sur un protocole d'accord reprenant ces éléments.

Ce protocole a été jugé irrecevable dans sa forme, tant par les services de la DGFIP que par ceux de la Préfecture, en effet il convient d'établir un PROCES VERBAL DE RETOUR, listant les biens meubles et immeubles rétrocédés aux communes ainsi que les subventions ayant financées ces biens.

En outre, afin de transférer un bilan équilibré, il pourra être constaté au sein des PV, une dette envers la CCAM dans les comptes des communes de Monneren et Volstroff à hauteur des montants arrêtés (compte 168751) et une créance à l'égard de ces communes dans les comptes de la CCAM (compte 276341). Les dettes constatées feront ainsi l'objet d'un apurement annuel (émission d'un mandat au compte 168751) selon l'échéancier définie avec chacune d'entre elles.

Les PV de retour devront être approuvés par délibérations concordantes de l'ensemble des communes membres de la CCAM.

Enfin, un Arrêté Préfectoral entérinera les modalités de répartition telles que prévues par lesdites délibérations.

Ainsi il vous est proposé de valider le PV de Retour tel que figurant ci-après

- **VU** la délibération de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan en date du 15 décembre 2020, validant les Procès-Verbaux de retour pour la compétence périscolaire ;
- **VU** les validations des 14 juin 2018 et 29 janvier 2019 de la CLECT (Commission Locale des Charges Transférées qui validait les propositions d'échelonnement du remboursement de la dette des deux communes) ;
- **VU** les Procès-verbaux présentés ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **VALIDE** les procès-verbaux présentés
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document permettant l'aboutissement de ce dossier.

Votants : 19	
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations permanentes accordées par le Conseil Municipal (D37/2020)

Le Maire de la Commune de Kœnigsmacker,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,
- VU le code des marchés publics, notamment en application des articles 1 et 28,
- VU la délibération D37/2020, en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a chargé Monsieur le Maire, de prendre par délégation, certaines des décisions prévues en application de l'article L2122-22 susvisé,
- **CONSIDERANT** l'obligation d'informer l'assemblée municipale, des décisions prises dans le cadre de ces délégations.

- **INFORME** les Conseillers que dans le cadre de cette délégation, il a signé :

DEPENSES					
N°Décision	TITULAIRE	OBJET	MONTANT HT	REFERENCES	Date du CM
D18	EST MULTICOPIE	Location et maintenance du photocopieur	1337,30 € par trimestre	Devis du 05/11/2020	21/01/2021
D19	CITEOS	Suppression d'une armoire d'éclairage public giratoire LORCA	600,00 €	Devis du 23/11/2020	21/01/2021
D20	CARDIA PULSE	Achat de 6 défibrillateurs et accessoires + maintenance annuelle	8726,00 € + 600 €/an	Devis du 23/11/2020	21/01/2021
D21	LACROIX	Panneaux signalisation	348,90 €	Devis du 02/12/2020	21/01/2021
D22	MARBRERIE CORTI	Fourniture et pose de dalles, bordures avec fondations	1 833,33 €	Devis du 11/12/2020	21/01/2021
D23	CITEOS	Rajout éclairage public passage piétons – cité des officiers	3 242,31 €	Devis du 11/12/2020	21/01/2021

N°Décision	TITULAIRE	OBJET	MONTANT HT	REFERENCES	Date du CM
D24	CARRICO	Divers travaux de maçonnerie	5 080,00 €	Devis du 11/12/2020	21/01/2021
D25	BITARD	Lever topographique et arpentage - Métrich	1 555,00 €	Devis du 11/01/2021	21/01/2021
AUTRES DECISIONS					
N°Décision	OBJET				
D26	Signature d'une convention de mise à disposition de locaux et de prestations de services avec le syndicat des bassins versants nord mosellan – rive droite				

Le Conseil Municipal déclare avoir reçu communication des décisions précitées, prises par le Maire dans le cadre de ses délégations.

COMMUNICATIONS

- Salle intergénérationnelle :
 - Démarrage des travaux avec le déplacement du city stade semaine 02
 - Notification des subventions
 - de la région Grand Est (125 000 €)
 - du Département (400 000 €)
 - En attente des subventions de la DETR 2ème tranche (265 000 €) et du FEADER (140 000 €)

- Travaux route forestière :
 - Démarrage des travaux en mars en fonction des conditions météorologiques
 - Travaux réalisés par l'entreprise EUROVIA pour une durée de 1 mois

- Travaux rue de la Gare :
 - Il reste quelques travaux d'assainissement. Les travaux de voirie sont terminés.
 - Un terrain communal situé rue de la Gare sera clôturé pour y stocker divers matériaux.

- Pose ralentisseur Rue de Benassay
 - Le dossier de demande de subvention AMISSUR va être réétudié en avril.

- Personnel communal
 - Marine ETIENNE : demande de mise en disponibilité pour convenance personnelle pour une durée de 1 an à compter du 01/04/2021

- Photocopieurs
 - Changement des photocopieurs à la mairie et aux écoles avec des contrats de location

- Défibrillateurs
 - Mise en place de 6 défibrillateurs (Mairie, Salle du Moulin Borens, Foyer rural Métrich, Maison de santé, Eglise, Terrain de foot)
 - Une formation sera assurée par l'organisme CARDIA PULSE dès que les conditions sanitaires le permettront.

- Fibre et téléphonie
 - Devis en cours pour le remplacement du standard téléphonique de la mairie et la mise en place de la fibre aux écoles et à la mairie

- Formation des élus
 - Possibilité de mobiliser encore pour quelques jours les 20 heures de formation (environ 3 jours) de l'année 2020. A compter de mars 2021, une réforme réduira le dispositif à 1 journée de formation par an.
- Travaux bâtiments communaux :
 - Isolation gratuite par calorifugeage des conduites
 - Travaux réalisés semaines 3 et 4
- Associations :
 - Date limite de dépôt de dossier de demande de subventions au 31/01. Etude des dossiers courant février.
 - Mise en place de conventions de mise à disposition des locaux pour les associations. Dans un premier temps pour les clubs de football, puis les clubs de handball et du judo. Et enfin pour les toutes associations bénéficiant d'un local.
 - L'école de VTT a demandé la mise à disposition d'un terrain derrière les ateliers municipaux pour créer une zone d'entraînement. Ils s'occupent de l'aménagement.
 - Un devis a été demandé à la société Visual Spray pour réaliser une fresque sur le bâtiment du local communal de la Cité et pour décorer plusieurs armoires électriques. Des ateliers seront proposés aux jeunes du village pour participer à ces travaux d'embellissement.
- Site internet :
 - Il est déjà en ligne. Il reste encore quelques pages à finaliser, puis la formation des agents par JC SALMON.
- Sécurisation des routes :
 - Des relevés de vitesse et de débit ont été réalisés par l'UTT sur plusieurs tronçons. Des solutions sont à l'étude (mise en place d'écluses...). Une prochaine réunion sur site avec l'UTT permettra de définir un plan d'action.
 - Réunion avec le commandant de gendarmerie qui a pris connaissance des relevés de vitesse.
- Police municipale :
 - Etude et travaux de mise en place en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.

Procès-verbal relatif aux délibérations n° D : 01/2021 à D : 11/2021.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La secrétaire

Mme Aurore ROESSLINGER